

Coronavirus – Covid-19 *Point de situation*

Le 3 juillet 2020

Les nouvelles :

- [Mesures pour le secteur culturel et les médias](#)
- [Point sur le plan de soutien à l'automobile](#)
- [Lutter contre la pollution grâce au télétravail](#)
- [La dernière](#)

1. Mesures pour le secteur culturel et les médias

Selon une étude du ministère de la Culture, le secteur culturel a perdu près de 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires depuis le mois de mars, soit une diminution de 25 %.

5 milliards d'euros d'aides publiques ont d'ores et déjà été mobilisés.

151 millions d'heures de chômage partiel ont été demandées, pour un montant d'allocation déjà versé de 440 millions d'euros.

Le secteur continuera de bénéficier du fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année.

Près d'un milliard d'euros supplémentaires sont déboursés sur la base du troisième projet de loi de finances rectificative avec notamment 400 millions d'euros d'exonérations de cotisations sociales.

Dans le détail :

- 950 M€ financeront l'année blanche pour les intermittents ;
- 706 M€ iront au spectacle vivant et à la musique enregistrée (fonds pour les festivals annulés, moyens pour le Centre national de la Musique...) ;
- 391 M€ bénéficieront aux arts visuels (commande publique...) ;
- 525 M€ seront alloués au patrimoine et à l'architecture ;
- 217 M€ iront à la chaîne du livre (plan filière, modernisation du réseau des libraires...) ;
- 320 M€ sont prévus pour l'industrie du cinéma et de l'image animée (fonds d'indemnisation pour les tournages...) ;
- 985 M€ seront consacrés aux médias et à la communication (coûts de diffusion, crédit d'impôt...) ;
- 666 M€ iront à la presse (redressement de Presstalis...).

[Mobilisation exceptionnelle de 5 milliards d'euros en faveur de la culture et des médias pour répondre aux conséquences économiques de la Covid-19](#)

2. Point sur le plan de soutien à l'automobile

Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, et Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat chargé des Transports, ont présidé le premier comité d'orientation pour la recherche automobile et mobilité (CORAM), aux côtés de Luc Chatel, président de la Plateforme automobile et des dirigeants des principaux industriels de la filière automobile (PSA, Renault, Michelin, Valeo, Faurecia, Plastic Omnium et Bosch notamment).

Au cours de la réunion, il a été relevé que les ventes de voitures électriques ont été multipliées par trois par rapport à l'année dernière et que 100 000 vieilles voitures ont été remplacées par des modèles plus propres grâce à la prime de convention.

Le comité d'orientation a validé la feuille de route technologique de la filière automobile, définissant les axes stratégiques d'investissement. Elle concerne, à court terme le développement des composants stratégiques pour la fabrication des véhicules électriques et hybrides rechargeables (les cellules, modules et packs des batteries, les moteurs et les transmissions électriques ainsi que l'électronique de puissance associée), et, à plus moyen terme, les systèmes à hydrogène pour la mobilité ainsi que le véhicule autonome et connecté.

Cette feuille de route donne un cap pour la R&D de la filière automobile française : devenir dans les 10 prochaines années une des premières industries productrices de véhicules propres au monde.

150 M€ sont mobilisés dès 2020 dans le cadre du 3ème Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour contribuer à l'effort de relance de la filière. Le comité d'orientation a sélectionné 27 projets qui pourront être financés par l'Etat, en contrepartie d'engagements et d'investissements des industriels.

Les projets les plus avancés démarreront d'ici début septembre, après une phase d'instruction approfondie des projets sélectionnés par l'ADEME et Bpifrance.

Ce plan de soutien à la filière automobile annoncé par le Président de la république le 25 mai dernier mobilise plus de huit milliards d'euros d'aides, d'investissements et de prêts sur trois axes :

- renouveler le parc automobile français en faveur des véhicules propres ;
- investir pour inventer et produire en France les véhicules de demain ;
- soutenir les entreprises en difficulté et protéger leurs salariés.

Ce soutien de l'Etat s'accompagne d'engagements individuels et collectifs des grands donneurs d'ordre de la filière sur les relations avec leurs sous-traitants, sur la transition écologique ou sur la localisation de leurs activités stratégiques en France.

[Première réunion du comité d'orientation pour la recherche automobile et mobilité : 150 M€ mobilisés dès 2020 pour soutenir la R&D de la filière à travers 27 projets](#)

3. Lutter contre la pollution grâce au télétravail

Selon un rapport de l'ADEME (Agence de la transition écologique), le télétravail permet de réduire drastiquement les déplacements (de 69%) et les distances parcourues (39%), passant de 9km à 5,5 km grâce à la réduction des trajets pendulaires (93%) le jour de télétravail.

Le télétravail offre donc un potentiel considérable de réduction de la mobilité avec des effets favorables sur la congestion et les émissions de gaz à effet de serre et polluants :

- le potentiel serait de 35% des actifs en télétravail, dont 18% des primo-télétravailleurs issus de la période du confinement ;
- la réduction des déplacements en France serait de l'ordre de 2,4% soit 3,3 millions de déplacements évités par semaine, pour un gain de l'ordre de 3200 tCO2 / semaine (en ne tenant compte que des trajets pendulaires en voiture).

L'intérêt pour le télétravail continue de se développer, avec 62% des Français qui estiment que le télétravail deviendra courant, du fait de l'économie du temps de transport, de la sérénité liée à l'environnement de travail et de la flexibilité des horaires, et que le confinement a modifié la relation des Français à leur travail :

- près d'un tiers des Français est prêt à prendre plus souvent le vélo pour se rendre au travail.
- 2/3 des Français ne souhaitent pas prendre plus souvent les transports en commun pour aller au travail.

A noter cependant que les semaines des télétravailleurs sont plus longues que celles des autres travailleurs : un télétravailleur travaille 5,47 jours par semaine contre 4,8 pour le reste des actifs.

[ADEME - Crise sanitaire : vers des modes de vie plus écologiques ?](#)

Pour les entreprises qui veulent mettre en place le télétravail ou réfléchir à leur organisation, signalons la commercialisation par l'ANACT d'un jeu de cartes « Les Essentiels télétravail » pour faciliter les discussions sur le sujet ([ici](#)). Il est même possible d'y jouer en visioconférence.



4. La dernière

Vous venez de lire notre dernier flash quotidien consacré à la crise du Covid-19.

Nous remercions l'ensemble de nos lecteurs pour leur fidélité, leurs remarques et leurs questions avisées.

Dès la semaine prochaine, nous continuerons à vous tenir régulièrement informés de l'actualité sociale avec nos publications habituelles (Fidere 5/5, sélection de jurisprudence) et quelques nouveautés.

Pour toute question, nos équipes sont à votre disposition par mail (fidere@fidereavocats.fr) ou par téléphone (01.85.08.84.50).